

Règlement Participants Raid ICAM 2021

Article 1 – Organisateur

Statuts :

L'association Raid ICAM Lille est régie par la loi de 1901 et enregistrée à la préfecture du Nord sous le numéro: W595024069

Association raid icam Lille

6 rue Auber 59000 – Lille

inscription.raidicam@gmail.com

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent.

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du Raid ICAM ne pourra être retenue.

Article 2 – Inscriptions

Lieu de rendez-vous :

Deux lieux de rendez-vous sont fixés.

Le premier à Hesdigneul-lès-Boulogne pour y déposer les vélos des participants le samedi 5 juin 2021 matin.

Le second rendez-vous est à Wirwignes pour effectuer le check administratif.

La fin des épreuves aura lieu le 5 juin à 19h30.

Les frais d'inscription au Raid ICAM s'élèvent à :

	Tarif normaux <i>Jusqu'au 15 mai inclus</i>	Tarifs dernière minute <i>Jusqu'au 3 juin inclus</i>
Non-Etudiant	28€	29€
Etudiant	26€	27€
Etudiant Icam	24€	25€

Toutes les inscriptions se feront via notre site internet, www.raidicamlille.com, onglet inscriptions.

Toute équipe dont le dossier d'inscription ne sera pas complet se verra refuser le départ. Les participants doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.

Il est également possible de louer un VTT pour l'occasion. Cette année, nous travaillons avec le partenaire « Vélo en Baie de Somme » qui met à notre disposition 40 VTT. **La location d'un VTT est de 25€.**

Check administratif :

Chaque équipe s'engage à fournir un chèque de caution de **200€** lors du check administratif. Il sera rendu à l'issue de l'épreuve si aucun dommage n'est à déplorer.

Lors du check administratif, l'organisateur vérifiera la justesse des informations données lors de l'inscription et s'assurera qu'il n'y a aucun manquement de la part du participant.

Conditions de remboursement :

Si votre candidature n'a pas été retenue, la totalité des versements effectués sera intégralement restituée.

En cas de désistement de votre part, aucun remboursement ne sera accepté.

En cas de blessure **avant** l'évènement, un remboursement partiel, d'un ou des équipiers pourra être discuté avec l'organisateur.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), le remboursement sera effectué comme indiqué ci-dessous:

- annulation avant le 15 mai exclu, remboursement de la totalité de l'engagement hors frais bancaire
- annulation entre le 20 mai et le 25 mai exclu, remboursement au minimum de 75% de l'engagement hors frais bancaire
- annulation entre le 25 mai et le 1^{er} Juin exclu, remboursement au minimum de 65% de l'engagement hors frais bancaire
- annulation après le 1 juin inclus, remboursement au minimum de 50% de l'engagement hors frais bancaire

Article 3 – Epreuves

La Direction de course se réserve le droit de modifier, de supprimer ou d'ajouter des portions de parcours à tout moment. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, supprimées ou modifiées à tout moment.

Ces modifications de parcours pourront avoir lieu notamment dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Les informations à disposition des participants se trouvent sur notre site internet et pourront être mises à jour jusqu'au jour de l'événement.

L'organisateur s'attache à délivrer ces informations dès que possible et à informer le plus largement possible toute modification substantielle des caractéristiques sportives de la manifestation.

Les épreuves présentes au Raid Icam sont le VTT, la Course d'Orientation, le trail, le Run&Bike, le kayak ainsi que des épreuves complémentaires dévoilées le jour de l'épreuve qui ne seront pas obligatoires.

Au niveau du VTT :

- Le casque (homologué CE) est obligatoire. Il doit être porté, jugulaire fermée sur l'ensemble des parties vélo.
- Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente.
- En VTT orientation le support carte est réalisé sans bord saillant. Les extrémités et protubérances doivent être protégées.
- Les vélos à assistance électrique sont interdits pendant la course.

Au niveau de Kayak :

- Le gilet d'aide à la flottabilité doit être porté en permanence sur soi en rivière.
- Attention, pour toute embarcation gonflable, la flottabilité des gilets doit être renforcée et correspondre à la norme 12402-4.
- Le port des chaussures fermées est obligatoire en rivière.

- L'organisateur interdit le port des sacs à dos avec le gilet de sauvetage. Il peut par contre autoriser le port des poches à eau. Les sacs peuvent être stockés sur ou dans l'embarcation. Dans ce dernier cas, les sacs à dos ne sont pas disposés entre les jambes des pagayeurs dans le trou d'homme des embarcations fermées.

Au niveau du Run&Bike :

- Les changements entre coéquipiers sont libres. La seule interdiction est de monter à plusieurs sur le vélo, pour des raisons de sécurité.

Article 4 – Format de la manifestation

La manifestation se déroule par **équipe de 4**, mixte ou non, sans remplaçants.

Tous les participants doivent avoir atteint leur 18^{ème} année au 5 juin 2021.

Article 5 – Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Le parcours s'organise autour des balises et ravitaillements par lesquelles chaque participant sera tenu de passer; ceux-ci figurent dans le road-book concurrent et sur les jeux de cartes. Ces points peuvent être décrits sommairement pour faciliter l'identification.

Les Balises :

- Elles ne sont pas toutes obligatoires.
- Leur **non validation** ajoute des minutes au temps global de course.
- Sur la plupart d'entre elles, aucun membre de l'organisation ne sera présent.
- Les balises non validées n'augmentent pas toutes le même temps.

IMPORTANT : Ce qui a été dit au briefing prime sur toutes informations données sur le parcours et sur les road books, sauf cas exceptionnel de changement d'itinéraire obligatoire, auquel cas les équipes en seront averties par les membres de l'organisation aux CP.

Aucune équipe ne devra repartir d'un CP si le nombre de ses membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter.

Pénalités :

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Toute équipe mise hors classement aura trois possibilités :

- Continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation ;
- Rentrer chez elle par ses propres moyens ;
- Être prise en charge par l'organisation.

Les équipes mises hors course n'ont plus le droit de participer aux étapes du raid. Toute équipe mise hors course n'a que les deux dernières possibilités citées ci-dessus.

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- les pénalités horaires ;
- la mise hors classement si :
 - Equipe incomplète sans autorisation de l'organisation au Départ, à un Check Point, à l'Arrivée ...
 - Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement ...
 - Forfait d'un coureur de l'équipe
 - Non application des consignes de sécurité (voir article 7)
- la mise hors course si :
 - Utilisation de moyens de transport ou de certains matériels non autorisés
 - Dégradation volontaire de l'environnement
 - Attitude injurieuse ou agressive
 - Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
 - Non-assistance à personne en danger
 - Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
 - Contrôle anti-dopage positif lors de la course

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit du Raid ICAM peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide.

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Article 6 – Ravitaillement

Un ravitaillement sera mis en place par l'organisateur. Le déjeuner du samedi sera pris en charge par l'organisateur. Le Raid Icam se fait en **semi-autosuffisance**, nous recommandons fortement que les participants viennent avec de la nourriture en plus (type barres énergisantes, fruits secs,...) et **un système d'hydratation** par personne est obligatoire.

Article 7 – Assistance, sécurité

L'équipe doit posséder un portable ayant une autonomie suffisante durant la durée du Raid.

Les concurrents se doivent de progresser en **respectant le code de la route**.

En Run&Bike, il est interdit de monter à 2 sur le vélo ou d'utiliser un système de traction.

Les systèmes de traction ne sont autorisés qu'à VTT et doivent respecter les conditions suivantes : rétractables, installés de VTT à VTT, amovible en roulant par le pilote tracté. Le tractage est interdit en descente et lors des départs groupés.

La configuration du Raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Des numéros de téléphone d'organisateur seront sur les dossards.

Chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires prises par les autorités administratives et par le Raid Icam, sous peine de disqualification. Ces dernières sont susceptibles de changer jusqu'au départ de l'épreuve et vous seront précisées dans les informations de pré-course.

Article 8 – Classement et catégories

Le chronomètre est arrêté lorsque le dernier membre de l'équipe franchi la ligne d'arrivée. Seules les équipes complètes à l'arrivée peuvent être classées.

Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps réalisé entre le CP du départ et le CP d'arrivée de chaque étape. Le classement tient compte des arrêts chrono, des pénalités et des bonifications attribués à chaque équipe ainsi de la catégorie dans laquelle elle concourt (masculine, féminine, mixte). Le classement se fera au temps.

En cas d'abandon d'un des coéquipiers, l'équipe peut être autorisée à reprendre la course par le directeur de course après un **arrêt imposé de 15 minutes**.

Article 9 – Matériel obligatoire

Un Check Matériel aura lieu à l'issue du check administratif. L'organisateur vérifiera que le participant a bien tout le matériel demandé.

Sur décision de la direction de course, le participant peut se voir refuser le départ si le matériel demandé n'est pas là.

Matériel obligatoire par équipe :

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre, des Compeeds et une couverture de survie
- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir la journée)
- 1 kit de réparation VTT (1 dérive-chaîne, 1 démonte-pneus, 1 pompe à vélo, 2 chambres à air, 6 rustines, 1 colle, 1 jeu de clés alène)
- 1 boussole
- Des cadenas pour attacher les vélos
- Des stylos et une règle d'au moins 10 centimètres

Matériel obligatoire par participant :

- Un gilet réfléchissant
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange ou une batterie externe pour la recharger.
- 1 système d'hydratation
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement de pluie (type K-Way ou Gore tex)
- 4 épingles à nourrice
- 1 petit sac pour la journée (type camelbag)
- 1 VTT en état de marche pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation
- 1 casque VTT
- 1 lumière avant de Vélo et 1 lumière arrière
- Des masques

Tout matériel utilisé par les concurrents devra impérativement **être normalisé CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement

Article 10 – Matériel interdit

Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid ICAM pourra être interdit par la direction de course.

Liste non exhaustive du matériel interdit :

- GPS, montre GPS ou tout autre système de positionnement en temps réel (smartphone par exemple) ;
- Cartes autres que celles fournies par l'organisation ;
- VTT à assistance électrique

Article 11 – Matériel fourni

Liste du matériel mis à disposition par l'organisation (non exhaustive) :

- un jeu de cartes type IGN, adapté à la journée par équipe ;

- un jeu de road book par équipe au début de la course ;
- un doigt électronique minimum par équipe
- un dossard VTT ;
- un dossard à accrocher sur soi ;
- un VTT ainsi qu'un casque si location de VTT

Article 12 – Matériel conseillé

- barres, boissons énergisantes...
- Porte carte pour vélo

Article 13 – Portes horaires

Les portes horaires seront données le jour de l'événement avec les cartes.

Article 14 – Environnement

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...). Les portails restent ouverts s'ils étaient ouverts et fermés s'ils étaient fermés.

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non.

Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

Les déchets sont déposés sur les points ravitaillements et triés.

Article 15 – Lutte contre le dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

Article 16 – Promotion, droit à l'image

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'événement. Ainsi, par le présent règlement, les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'événement dont ils acceptent par avance l'utilisation postérieure pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film, le site Internet du Raid ICAM et tout autre moyen de communication ayant pour objet le Raid ICAM.

Article 17 – Récompenses

Les vainqueurs des différentes catégories se verront récompensés. Des récompenses sont attribuées pour chaque catégorie (Homme, Femme et Mixte).

Article 18 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisation à tout moment avant le départ du raid le samedi 5 juin 2021. Les équipes inscrites en seront informées et devront obligatoirement l'approuver sous peine d'être exclues de la course.